

Informations sur la sécurité du produit

Armoires de sécurité de type 30 asecos Q-CLASSIC-30, porte à charnières, à gauche/droite, L 564 x P 620 x H 1947 mm

Fabricant/Personne de contact : asecos GmbH, Weiherfeldsiedlung 16-18, 63584 Gründau, Deutschland
e-Mail : info@asecos.com

Merci de bien consulter les caractéristiques techniques des articles !

Numéros d'article : 462243, 462242, 462241, 462240, 462239, 462238, 462237, 462236, 462235, 462234, 462233, 462232, 462231, 462230

Instructions de sécurité:

- N'utiliser le produit que conformément aux instructions du fabricant et aux règles de sécurité.
- L'armoire de sécurité doit être ignifuge (F30), une distance minimale par rapport aux sources de chaleur est nécessaire.
- L'armoire est adaptée au stockage de produits chimiques dangereux, inflammables, toxiques et agressifs. Effectuer le stockage conformément à la réglementation en vigueur.
- Seules les personnes autorisées doivent avoir accès aux substances dangereuses afin d'éviter tout abus.
- Respecter la charge maximale des étagères (50 kg ou 75 kg, selon la variante).
- Un entretien et un contrôle réguliers du système d'aération et de ventilation sont nécessaires pour éviter l'accumulation de vapeurs dangereuses.
- L'armoire doit toujours être fermée à clé lorsqu'elle n'est pas utilisée, afin d'empêcher tout accès non autorisé.
- Les équipements de protection individuelle doivent être portés lors de la manipulation de substances dangereuses.
- Vérifier régulièrement l'absence de fuites au niveau des joints et des ouvertures d'aération.
- L'armoire ne doit pas être surchargée afin d'éviter tout dommage structurel.
- S'assurer que le produit n'est utilisé que dans des zones bien ventilées.
- Un système technique d'évacuation d'air est nécessaire pour la protection contre les explosions, le vérifier régulièrement.
- En cas de fuite ou d'accident, prendre immédiatement les mesures appropriées.
- Éviter les sources d'inflammation à proximité de l'armoire, surtout en cas de stockage de substances inflammables.
- Contrôler régulièrement le bon fonctionnement et les dommages des charnières, des mécanismes de fermeture et de l'équipement intérieur.
- Le bac de rétention au sol doit avoir le volume requis (22 litres) et être régulièrement contrôlé et vidé.
- S'assurer que les informations de sécurité et les instructions d'utilisation sont disponibles dans une langue compréhensible et qu'elles sont conformes aux réglementations en vigueur.
- Assurer un marquage et un étiquetage adéquats conformément aux directives SGH.
- Assurer une ventilation correcte pour éviter les risques d'explosion.